



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 850-1 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 850 afin de retirer une condition d'octroi d'une dérogation mineure

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 11 janvier 2021.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 19 août 2021.

Le règlement peut être consulté aux pages ci-incluses.

Donné à Varennes, ce 23 août 2021.

Le directeur des Services juridiques et greffier,

Me Marc Giard, OMA

RÈGLEMENT 850-1 : Règlement 850-1 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 850 afin de retirer une condition d'octroi d'une dérogation mineure

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement et déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné et projet du règlement déposé lors de la séance générale du 2 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal adopte le règlement et statue et décrète par ce règlement comme suit :

Le règlement 850, tel qu'amendé, est modifié comme suit :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 2 Le premier alinéa de l'article 23 du règlement relatif aux dérogations mineures numéro 850 est modifié en retirant le 5^e paragraphe.

Article 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Martin Damphousse, maire

Me Marc Giard, OMA, greffier

Adoption par résolution d'un premier projet de règlement : 02-11-2020

Assemblée publique de consultation : Procédure de remplacement consultation écrite 15 jours / A.M. 2020-033 du 7 mai 2020

Avis public – Consultation écrite : 07-12-2020

Adopté par le Conseil municipal : 11-01-2021

Certificat de conformité MRC de Marguerite-D'Youville : 19-08-2021

Avis public d'entrée en vigueur du règlement : 23-08-2021